

l'affaire lui-même, il attend que l'un de ses champions dans la lutte pour la chefferie poursuive le combat. Sauf erreur, il y aura un long délai, car il semble manquer de députés ministériels à qui l'arme de la vérité soit tant soit peu familière. Nous sommes habitués à observer à la Chambre de temps en temps des gens qui ont quelque difficulté à s'approcher de la vérité. A certains l'idée semble répugner, tandis que d'autres paraissent simplement incapables de la saisir.

Il y a des moments, monsieur l'Orateur, où certains d'entre nous doivent faire une entorse à la vérité. Par exemple, l'autre jour, le député de Northumberland (M. Hees), dans sa réponse à une question du secrétaire d'État (M<sup>lle</sup> LaMarsh), a prouvé qu'il devait parfois faire une entorse à la vérité pour rester un gentleman. Je souhaite qu'on puisse trouver une excuse aussi honorable pour le premier ministre.

A mon avis, l'aspect le plus remarquable du discours du premier ministre était sa manière de présenter la défense du gouvernement en commençant par exposer, à sa manière, l'attitude que nous aurions prise. Puisque la thèse la plus facile à détruire est non pas la véritable position de votre adversaire, mais celle que vous voudriez lui voir prendre, le premier ministre a commencé par rendre un compte inexact de l'attitude de l'opposition. Les paroles du premier ministre qui figurent dans le hansard et celles du chef de notre parti montrent que les allégations du chef de gouvernement sont injustifiées.

Puisque le premier ministre a rendu un compte inexact de notre position, monsieur l'Orateur, en ma qualité d'avocat, je me demande pourquoi. Quand, partout dans le monde, les jurys entendent des causes et écoutent des témoins en cour, ils découvrent bientôt que l'un des plus sûrs moyens de savoir quelle partie doit être crue ou quel témoignage doit être considéré comme digne de foi, c'est de voir qui utilise la vérité le plus souvent possible. Quand quelqu'un fait une fausse déclaration ou une citation inexacte ou, encore, dénature les faits, il devient alors évident que la vérité ne lui profitera pas.

Dans la situation actuelle, le premier ministre n'a pas dit la vérité en parlant de la position que nous avons adoptée. Il ne nous a pas non plus dit toute la vérité quand il a cité et mentionné les autorités et lorsqu'il a énoncé les faits. A mon avis, son argument selon lequel il s'agissait d'un vote surprise, d'une tromperie et ainsi de suite, a été très bien traité par le chef de notre parti.

J'ai été élu à la Chambre des communes il y a environ dix ans, monsieur l'Orateur, et je crois pouvoir dire que l'ordre des travaux

est assez bien établi. Je ne vois certes rien d'extraordinaire à la manière dont le bill a franchi la semaine dernière les diverses étapes. Il avait été débattu de façon normale. Le gouvernement avait annoncé quand l'étude en serait abordée; le débat eut lieu le jeudi 15 février, mais, du consentement de la Chambre, et parce que le ministre devait s'absenter, il avait été convenu qu'il ne serait pas débattu vendredi. Tous les députés savaient que la suite du débat aurait lieu lundi. Les choses ont suivi leur cours habituel lundi, même si la résistance se faisait toujours sentir en allant vers le durcissement des positions. Enfin, dans la soirée, la mise aux voix eut lieu officiellement et le gouvernement a été défait.

La position que le premier ministre a prise devrait être consignée au compte rendu, je pense. Je devrais préciser, je crois, le genre de tactiques dont s'est servi le premier ministre pour que nous puissions examiner au juste combien il a foi dans ses propres thèses. Je dis cela parce que j'espère démontrer l'absolue présomption de la part du premier ministre de demander à qui que ce soit d'appuyer la position du gouvernement.

Comme en fait foi le hansard de vendredi dernier, à la page 6922, le premier ministre a déclaré:

Elle prétendait ...

Il parle ici de l'opposition.

—et je ne critique pas sa prétention, je précise seulement sa position—que le Parlement ne pouvait rien faire avant que le gouvernement n'ait démissionné ou qu'il n'y ait dissolution, si ce n'est peut-être discuter des critiques de l'opposition à l'égard du premier ministre.

La situation est bien simple, monsieur l'Orateur. Personne n'a rien prétendu du genre. Personne, et je parle ici de gens au courant de la procédure parlementaire, n'irait prétendre qu'il n'y avait que ces deux possibilités. Voilà le hic, et c'est pourquoi j'ai peine à comprendre le point de vue de ceux qui voudraient appuyer la ligne de conduite actuelle du gouvernement. Le projet de loi en question a été abordé de la façon habituelle. J'ai toujours pensé, au cours de mes dix années à la Chambre, qu'un vote sur un important projet de loi de finances était automatiquement un vote de confiance. Les projets de lois sur lesquels le gouvernement insiste, parce qu'ils importent pour la mise en œuvre de son programme, sont toujours des questions de confiance. Des bills de moindre importance pour le programme du gouvernement sont rejetés de temps à autre, et leur rejet n'est pas considéré comme un vote de défiance. Leur importance varie, et il est parfois difficile de déterminer si un bill entraîne ou non un vote de confiance. Néanmoins, on peut toujours s'appuyer sur les précédents à propos de questions de confiance.